



AFFOUAGES 2026/2027

Hannonville Sous les côtes

Les habitants intéressés par une part de bois peuvent s'inscrire au secrétariat de Mairie

Du 15 au 31 octobre inclus

Munis obligatoirement d'une attestation de responsabilité civile de leur assureur.

Il est indispensable d'être à jour de son paiement de l'année antérieure.

Le Maire

Christophe LEPRINCE